

PROJET - Procès-verbal  
**Séance du Conseil d'établissement**  
**École Hélène-Boullé**

Date : Lundi le 28 octobre 2019  
Début de la séance : 18 h 30

**Membres présents :**

Isabelle Benoît, responsable du service de garde  
Elaine Caouette, enseignante  
Matthieu Duhaime, parent  
Marie-France Forest, parent, présidente  
Geneviève Marquis, parent  
Marie-France Monette, enseignante  
Maéva Sparagna, Représentante du personnel de soutien  
Karine Vézina, Représentante des professionnelles  
Gillian Woodford, parent

**Membres absents :**

Jamila Sadik, parent et représentante au comité des parents CSDM  
Représentante de la communauté  
Représentant du comité service de garde

**Directeur :**

Patrick Béchard, directeur

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
L'ordre du jour est adopté tel que proposé.
2. **Nomination d'un(e) secrétaire et d'un(e) président(e)**  
M. Duhaime est nommé secrétaire pour l'année 2019-2020.
3. **Vérification du quorum (art. 61, LIP)**  
Le quorum est atteint.
4. **Parole au public (art.68, LIP)**  
Aucun public n'est présent.
5. **Suivi du procès-verbal de la rencontre du 30 septembre 2019**  
*Point 8 du Procès-verbal* : Madame Forest conservera finalement la gestion des courriels pour des raisons pratiques. On demande aux membres du CÉ de bien s'assurer d'informer à l'avance la présidente s'ils ne sont pas en mesure d'assister à une rencontre du CÉ. Ceci permet de s'assurer de la présence d'un parent substitut.

*Point 9 du Procès-verbal* : On réitère aux membres qu'un budget de 400\$ est disponible pour des formations, en plus des formations gratuites de la CSDM. Concernant le 1000\$ de formation aux parents de l'école, Karine Brunet (membre substitut) et Geneviève Marquis (membre) travaillent une proposition qui sera présentée au prochain CÉ.

*Point 10 du Procès-verbal* : une version harmonisée du calendrier des sujets à discuter au CÉ sera redistribuée sur aux membres d'ici la prochaine rencontre. La direction désire y apporter quelques modifications pour s'assurer de l'harmonisation avec les calendriers de gestion de l'École et de la CSDM.

*Point 13 du Procès-verbal* : Le tarif sporadique du matin au Service de garde a été réajusté à 3,50\$ comme demandé. Le nouveau tarif est en vigueur et affiché sur le site web de l'École.

*Point 14 du Procès-verbal* : La liste des moyens mis en place dans d'autres écoles concernant la prolongation des récréations a été fournie par Mme Brunet et distribuée aux membres du CÉ. Mme Caoutte représentant les enseignants, formule une demande de clarifier l'intention des parents vis-à-vis le prolongement des récréations, s'agit-il d'une demande de temps de détente ou de temps pour que les enfants soient actifs? La présidente clarifie que le CÉ a déjà formulé cette demande par courriel en juin dernier, discuté de la question lors des rencontres du CÉ et réitère que la demande vise à ce que les enfants bénéficient deux fois par jour de 20 minutes de pause pour bouger et se détendre dans un cadre libre. Le CÉ demande à l'équipe d'enseignants de proposer au plus tard lors de la rencontre du CÉ du 16 décembre, un ou plusieurs scénarios permettant de mettre en œuvre des récréations de 20 minutes, excluant le temps de déplacement et d'habillage, le matin et en après-midi dès l'année scolaire 2020-2021.

Le CÉ note par ailleurs que le système d'entrée progressive implanté cette année fonctionne bien. Tous les intervenants sont satisfaits du progrès accompli. Le système actuel est maintenu pour l'année en cours. Par ailleurs, le CÉ note que le fait que les élèves soient regroupés par année pose une certaine limite à l'objectif de socialisation.

*Point 15 du Procès-verbal* : bref retour sur les modifications au Code vestimentaire. La communication a été complétée. À la suite de commentaires reçus par certains membres, M. Béchard vérifiera que la documentation remise aux parents de maternelle est mise à jour au besoin.

## **6. Approbation du procès-verbal du CÉ du 30 septembre (art. 69, LIP)**

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

## **7. Mot de la présidente**

### **7.1 Sorties dans la cour les jours de pluie.**

La présidente porte à l'attention du CÉ une certaine ambiguïté sur les directives entourant les sorties dans la cour à la récréation et au dîner les jours de pluie. La prochaine édition de l'Info Hélène-Boullé contiendra des informations à ce sujet pour clarifier les directives et afin de s'assurer de la collaboration des parents pour la gestion des choix vestimentaires. Le CÉ réitère le souhait que l'école valorise grandement les sorties extérieures, même les jours de faible pluie, notamment compte tenu du peu d'espace pour permettre aux élèves de bouger dans l'école.

### **7.2 Infrastructures.**

La présidente indique au CÉ que la direction de l'école a été informée, par la CSDM de leur

décision de ne pas présenter le projet d'agrandissement de l'école Hélène-Boullé au ministre. Le financement de la rénovation du Centre Lajeunesse a été priorisé comme école transitoire pour des établissements en rénovation majeure ou en évacuation. En conséquence, le projet de l'école Hélène-Boullé n'obtiendra pas le financement souhaité malgré les annonces de réinvestissements importants par le Gouvernement du Québec. L'école a été informée après coup de cette décision de la CSDM et n'a pas obtenu d'explications convaincantes sur les raisons la justifiant. Le CÉ exprime sa très grande insatisfaction face à cette décision.

La présidente propose d'écrire au ministre au nom du CÉ pour exprimer le mécontentement de la communauté et demander l'opportunité au ministre de lui présenter son projet malgré l'avis de la CSDM. Le CÉ affirme son appui unanime à cette proposition.

Le CÉ demandera aussi au commissaire d'expliquer par écrit sa décision.

Le CÉ contactera aussi par écrit le député du comté de Laurier-Dorion, M. Andrés Fontecilla pour obtenir son appui dans la démarche.

## **8. Mot de la direction**

8.1 Le directeur présente certains projets actuellement en branle dans l'école. Entre autres, il présente le projet OSEntreprendre, favorisant l'entrepreneuriat chez les jeunes. Un projet avec l'organisme sous Zéro permettant à une vingtaine de familles de l'école de bénéficier gratuitement de manteaux et habits de neige neufs. Il explique aussi qu'un Comité vert travaille à améliorer le triage et le compostage à l'école, le tout en collaboration avec l'Écoquartier. LE CÉ encourage le comité à inclure de la sensibilisation aux parents sur le zéro déchet à l'école. Le CÉ encourage aussi la direction à mettre de l'avant ces projets dans l'Info Hélène-Boullé.

8.2 M Duhaime demande à la direction si d'autres mesures sont en discussion pour améliorer à court terme la situation de surpopulation et de contraintes des infrastructures actuelles. Suite à la discussion au CÉ, il est proposé de créer un sous-comité pour revoir les mesures prises à ce jour et en évaluer de nouvelles au besoin. Le CÉ approuve cette proposition et propose que le sous-comité soit formé d'un parent membre du CÉ, d'un représentant des enseignants, un représentant des autres intervenants de l'école, un représentant du Service de garde, un membre de l'OPP, et un membre du comité des usagers du Service de garde. M. Duhaime se chargera de diriger ce sous-comité.

## **9. Projet éducatif**

La rencontre du comité du projet éducatif aura lieu le 5 décembre à 8 :15 pour débiter la planification de la mise-en œuvre.

## **10. Approbation des règles de conduite et mesures de sécurité (art.76)**

La direction explique qu'il existe un plan de mesures d'urgence à l'école avec des procédures claires pour toutes les situations d'urgence. Il y aura un exercice d'évacuation en novembre. Les lieux de rassemblement hors école en cas d'évacuation et les moyens de communication prévus au plan d'urgence seront communiqués aux parents dans l'Info Hélène-Boullé.

## **11. Approbation de l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art.75.1)**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

**12. Approbation de la mise en œuvre des programmes des services complémentaires (art.88) p.33**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

**13. Adoption du budget annuel de l'école et émulation (art. 95, LIP) doc.**

Les informations financières de l'année 2018-19 ont été présentées cette semaine à M. Duhaime par M. Béchar. L'école a fait un déficit d'environ 13000\$ suite à la perte inattendue du financement de l'aide aux devoirs par le Gouvernement. Ce déficit a été épongé par la CSDM. La maison des Grands-Parents de Villeray a accepté cette année de s'autofinancer pour l'aide aux devoirs. Le budget de 2019-2020 sera similaire à celui de l'an dernier. Par contre, toutes les enveloppes de financement n'ont pas encore été confirmées ou transmises à l'école.

**14. Approbation de sorties éducatives (art. 87, LIP)**

Pas de nouvelles approbations requises.

**15. Moyens de communication à l'école Hélène-Boullé**

Point remis à la prochaine rencontre du CÉ par manque de temps. Un document préparatoire sera envoyé aux membres afin d'accélérer la discussion sur ce sujet.

**16. Mot de la déléguée au comité de parents**

La déléguée est absente. M. Duhaime, délégué substitut, contactera la déléguée pour s'assurer que le CÉ obtienne un compte-rendu des activités du comité de parents de la CSDM.

**17. Mot des représentants du personnel enseignant**

17.1 Les enseignants expliquent au CÉ que, dans le cadre de la fête de l'Halloween, il y a ajout d'un projet de mathématique avec les 6e années à la palestre sous forme de jeux d'adresse.

17.2 Ateliers d'écriture. Des conseillers pédagogiques de français sont venus rencontrer les enseignants intéressés pour leur présenter les ateliers d'écriture comme moyen pédagogique d'enseignement du français. Le 1er novembre, une première rencontre d'accompagnement et de formation du personnel désirant mettre en œuvre ces ateliers sera tenue à l'école. Cette démarche se fait sur une base volontaire pour les enseignants, mais la plupart y ont adhéré (80%).

**18. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Mme Sparagna explique au CÉ que des Ateliers de la météo intérieure ont débuté dans l'école. Ces ateliers interactifs permettent aux élèves d'apprendre à nommer de manière imagée les émotions vécues, de les reconnaître, de les accueillir et de les gérer (par exemple avec des respirations). Le CÉ félicite le personnel de l'école pour cette démarche et encourage à y inclure des communications aux parents pour renforcer l'intégration dans la sphère familiale. Mme Marquis propose d'envisager ce thème et ce moyen pour les formations aux parents comme discuté aux suivis du Procès-verbal de la rencontre précédente.

**19. Mot de la représentante des professionnels**

Mme Savard nomme que les éducateurs ont reçu la formation ARAS. Le CÉ encourage l'école à bien communiquer les rôles des différents intervenants aux parents. Mme Vézina et Mme Forest regarderont si un document en ce sens existe.

**20. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Point annulé car en double dans l'ordre du jour adopté

**21. Mot de la représentante du personnel du service de garde**

- 21.1 Suite à la déclaration de population, il y a 327 enfants inscrits aux services réguliers.
- 21.2 Club plein air débutera ses activités en novembre. Les 30 places offertes ont été comblées.
- 21.3 Gestion du compte commercial (utilisation pour les paiements par Interac). Il est proposé que M. Béchar, Mme Nolin et Mme Benoit soient désignés comme responsables du compte commercial du SDG à la Caisse Populaire Desjardins. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- 21.4 Le personnel de soutien a débuté la formation du personnel du Service de garde pour s'assurer de l'harmonisation des pratiques avec les autres intervenants de l'école. Une heure par semaine est prévue à cet effet selon les besoins.
- 21.5 La première rencontre du comité des usagers aura lieu en novembre.

**22. Mot de la représentante de la communauté**

Il n'y a pas de représentante à ce jour.

**23. Mot de la représentante de l'OPP**

- 23.1 L'activité de vente des citrouilles a eu lieu et a permis d'amasser environ 260\$. L'objectif était de contribuer au financement des corridors actifs. 50 citrouilles non vendues ont été remises à l'école.
- 23.2 Le projet d'amélioration de la cour d'école a été soumis. Un analyste à la CSDM travaille actuellement le dossier pour le bonifier et s'assurer de l'harmonisation avec les projets de maintien des infrastructures de l'école. Des enjeux d'harmonisation avec d'autres projets de rénovations ont été soulevés et seront discutés avec le comité cour d'école afin de déterminer les prochaines étapes.
- 23.3 La direction informe le CÉ que le traçage des lignes de la configuration actuelle de la cour sera fait cette semaine à même le budget de l'école. Cette décision a été prise par la direction suite au besoin de minimiser la gestion des conflits perturbant actuellement les récréations. Les parents nomment qu'ils souhaitent que le projet cour d'école se poursuive en partenariat en tenant compte des points de vue de tous.

**24. Mot de la représentante du comité utilisateur du service de garde**

Le représentant du comité service de garde n'ayant pas encore été nommé au sein du comité en question, ce point n'a pas été abordé. La personne pourra se joindre au CÉ prochainement.

**25. Varia**

Il n'y a aucun varia.

**26. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 :30.

 